

1696 Januar 21., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN MICHEL-JEAN] AMELOT AN HPTM.
[BEAT JAKOB II.?] ZURLAUBEN

EA VI 2, 585 (Nr. 317) sowie 602 a; Joos/Stellung Genfs 126-137

"ce qui s'est passé a Geneve il y a quelques mois, contre le respect dû au Roy [gemeint L u d w i g XIV., dessen dortiger Resident Charles-François de la Bonde d' J b e r v i l l e mit der Stadt wegen der Glaubensfreiheit im Streite lag], ayant fait du bruit en suisse, je suis bien aise de vous informer de la maniere dont cette affaire est sur le point de se terminer. M.^{rs} [Bürgermeister und Rat] de Zurich et [Schultheiss und Rat] de Berne en voyerent auprès de moy des Deputés [nämlich Hans Heinrich E s c h e r und David H e s s bzw. Johann Rudolf S i n n e r und Johann Friedrich W i l l a d i n g, conjointement avec ceux de Geneve [Jean-Jacques D e l a R i v e und Michel T r e m b l e y]¹, des le mois de novembre dernier pour justifier le procedé, et les intentions des magistrats [Syndics und Rat] de cette ville [Genf gemeint] leur alliée, et pour me prier de supplier le Roy de leur part de rendre l'honneur de ses bonnes graces aux Genevois, et de faire cesser les incommodités [wohl vorallem den Handel betreffend] qu'ils souffroient depuis quelque tems du costé des pays et provinces de la domination de sa majesté. sur la representation que j'en fis au Roy, sa majesté m'ordonna de faire entendre a ces M.^{rs} qu'Elle ne s'eloigneroit pas d'avoir egard a leurs prieres, après que les Genevois se seroient mis a leur devoir par des satisfactions convenables. La premiere demarche que les magistrats de Geneve ont fait la dessus, a esté d'enjoindre a tous leurs bourgeois appellés dix a dix devant le conseil de bien observer dans toutes leurs actions et parolles le respect dû au Roy, et a ses ministres, sous peine de chatimens rigoureux, ce qui a aussi esté publié par les predicants en chaire, dans tous les temples de la ville, ils ont en suite escrit une lettre respectueuse a sa majesté, pour se disculper et luy demander le retour de sa bienveillance Royale; mais cela n'a pas esté jugé suffisant, et la lettre a esté renvoyée sans la lire. Presentement les Genevois sont resolu, selon l'avis de Zurich et de Berne, [die in der Folge David Hess resp. Daniel I m h o f nach Genf entsandt hatten et] qui ont temoigné avoir beaucoup d'inquietude sur cette affaire d'envoyer au Roy une deputation solemnelle [- es wurden damit betraut:

54/165-166

Ami L e F o r t, Jean D e N o r m a n d i e, Pierre G a u t i e r und Léonard B u i s s o n -] pour luy faire des soumissions convenables, et luy donner de fortes assurances de repentir, et d'une meilleure conduite a l'avenir. J'ay fait savoir a ces M.^{rs} que sa majesté vouloit bien se contenter de cela par consideration pour tout ce qui pourroit interesser en quelque maniere la tranquillité du corps helvetique. ainsi je ne doute pas que les Deputés de Geneve ne partent au premier jour pour se rendre a la Cour. Il y a lieu de croire que cet exemple les rendra doresnavant un peu plus sage. Il est bon que vous preniez la peine de repandre cecy dans vostre Canton, afin qu'on y scache la verité."

- 1) Joos/Stellung Genfs 126f. zufolge aber wurden besagte Persönlichkeiten - allesamt Tagsatzungsgesandte der am 9./10. November 1695 in Aarau abgehaltenen Konferenz der neugl. Orte - nicht von ihren direkten Obrigkeiten sondern von der Tagsatzung aus an den Ambassador abgeordnet.

Original, in franz. Sprache - AH 54, 396-397 - Blatt 397^V leer

166

1688 März 7., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ANTOINE-MICHEL] TAMBONNEAU
AN [DEN AMMANN VON STADT UND AMT ZUG, BEAT JAKOB I.]
ZURLAUBEN

"Je receus hyer un billet ou vous me mandés que M.^r votre fils [J o h a n n F r a n z Zurlauben] a pris party dans le Regiment des Venitiens [- Regiment Schmid -] Son destein est louable d'aymer mieux prendre le hazard d'un service ou jl y a different risques a Courir que de demeurer chez soy a ne rien faire, jl est jeune et s'jl revient du mauvais air du levant jl aura appris quelque chose et pourra se rendre plus Capable de suivre un jour les traces de ses ancestres dans le service de france. Vous m'auriés fait beaucoup de plaisir de m'apprendre Les particularités de la levée dans votre Canton, et qu'jl fournit pour sa part, et sy l'on trouve facilement des soldats et officiers, comme aussy de m'jnformer de l'estat ou vostre Ville et la Commune de Barr [Riedhandel in Baar] sont ensemble".

Original, in franz. Sprache - AH 54, 398-399 - Blatt 399 leer